



comoedia

Fondation de prévoyance
Artes & Comoedia et Fondation Comoedia
c/o Swiss Life Pension Services SA
Avenue de Rumine 13
Case postale 1260
CH-1001 Lausanne

info@fpac.ch / info@comoedia.ch
www.fpac.ch / www.comoedia.ch

Téléphone : 0848 731 570 / +41 58 311 22 44
Permanence téléphonique : Lundi - vendredi
8h30 - 12h00 et 13h30 - 16h45

Chère employeuse, Cher employeur,

Vous trouverez ci-dessous plusieurs informations importantes ainsi que la newsletter « décembre 2020 » de nos deux Fondations **Artes & Comoedia** et **Comoedia**.

Annnonce des salaires en 2020 et 2021

Vous avez reçu vendredi 18.12.2020 l'invitation à saisir les salaires du 4^e et dernier trimestre 2020. Au vu de la crise sanitaire et de l'incertitude qui en découle, le Conseil de fondation a décidé de prolonger le délai d'annonce des salaires 2020 du 31 janvier au 15 février 2021. De plus, pour satisfaire de nombreuses demandes d'employeur-es, la déclaration des salaires se fera dès 2021 et de manière définitive sur une **base semestrielle**. L'annonce de salaires suivante concernera les six premiers mois de 2021 et sera à effectuer dès fin juin 2021.

Taux de cotisations 2021

Pour rappel et comme annoncé dans notre communication du 28 octobre 2020, les taux de cotisations pour l'assurance accidents (LAA / LAAC) ainsi que pour l'assurance perte de gain en cas de maladie (AMPG) changent dès le 1^{er} janvier 2021.

Il est dès lors important d'adapter en conséquence les déductions salariales en 2021. Les taux de cotisations sont disponibles ici :

- [Taux de cotisations valables jusqu'au 31.12.2020](#)
- [Taux de cotisations valables dès le 01.01.2021](#)

Mesure pour les chômeurs âgés dans la prévoyance professionnelle (art. 47a LPP)

Un-e assuré-e de 58 ans ou plus qui perd son emploi et est inscrit au chômage est aujourd'hui exclu de sa caisse de pension et doit transférer son avoir de vieillesse sur un compte de libre passage. En règle générale, les fondations de libre passage ne versent pas de rente, mais seulement le capital.

Avec la réforme des Prestations Complémentaires, la personne licenciée, âgée de 58 ans ou plus, pourra continuer à être assurée, à sa demande, par son institution de prévoyance avec les mêmes droits que les autres assuré-es (taux d'intérêt, taux de conversion, rente).

Pour sa part, la Fondation de prévoyance **Artes & Comoedia** a décidé d'offrir cette possibilité dès l'âge de 56 ans.

IMPORTANT : Dans le cas où vous licenciez un-e collaborateur-trice de 56 ans ou plus, il vous appartient au titre d'employeur-se de nous en informer. Ceci pour nous permettre en premier lieu d'informer la personne concernée de son droit, et par ailleurs de vérifier la pertinence d'une demande de maintien de couverture. Cette annonce est à effectuer uniquement pour un-e collaborateur-trice au bénéfice d'une couverture en LPP de la part de la Fondation de prévoyance Artes & Comoedia.

Intérêts crédités sur les comptes épargne des assuré·es d'Artes & Comoedia

Après avoir subi les aléas des marchés financiers en 2018, puis un excellent exercice en 2019, l'année 2020 a été très chahutée, en particulier par la crise sanitaire. Malgré cela **Artes & Comoedia** se porte toujours très bien dans la mesure où le rendement réalisé, à ce jour, sur l'exercice 2020 se situe aux alentours de **1.7%**. Au regard de ce résultat, le Conseil de fondation a décidé, sous réserve d'un changement majeur au niveau de la performance d'ici à la fin de l'année 2020, de créditer les comptes épargne des assuré·es d'un intérêt de **1.25%** (2.75% au titre de l'exercice 2019). Relevons que le taux minimum légal LPP décidé par le Conseil fédéral pour 2020 et 2021, s'élève comme en 2019 à 1.0%.

De plus le montant additionnel non garanti sera à nouveau versé à tous les retraité·es d'**Artes & Comoedia** dont la rente a débuté après le 1^{er} janvier 2009.

Remboursements des retraits pour Encouragement à la propriété du logement (EPL)

Dès 2021 il sera possible de rembourser les retraits pour Encouragement à la propriété du logement (EPL) jusqu'à l'âge réglementaire de la retraite.

Les Conseils de fondation ainsi que le prestataire de gestion vous présentent leurs meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et 2021 ! PRENEZ BIEN SOIN DE VOUS.